Hystérosalpingographie

Hôpital de Chicoutimi

Qu'est-ce que c'est?

Votre médecin vous a prescrit une hystérosalpingographie. Cet examen consiste à visualiser la cavité de l'utérus et des trompes de Fallope (trompes utérines) en injectant un produit de contraste iodé dans l'utérus grâce à une sonde et d'effectuer une imagerie par rayonnements X simultanément. Cet examen est très utile dans les bilans de stérilité pour vérifier la perméabilité des trompes utérines. L'hystérosalpingographie se réalise dans la première partie du cycle menstruel (entre la 5° et 10° journée après le début des règles). Elle ne devra pas être réalisée en cas de grossesse.



- La durée de l'examen peut varier, mais généralement de 15 à 30 minutes sauf quelques exceptions.
- Les résultats de votre examen seront transmis à votre médecin.
- Ces examens se font sur rendezvous seulement, une secrétaire vous contactera.
- S'il vous est impossible de vous présenter à votre rendez-vous, avisez-nous au 418 541-1234, poste 202296.

Préparation à l'examen

Les informations suivantes sont très importantes à savoir pour l'équipe médicale. Il faudra nous indiquer lors de l'appel de votre rendez-vous si vous êtes :

- allergique à l'iode;
- allergique à des médicaments;
- enceinte.

Le jour de l'examen

- Prenez vos médicaments habituels du matin avec un peu d'eau.
- Ne portez aucun bijou ou piercing. Laissez les objets de valeur à la maison.
- Apportez vos cartes d'assurance maladie et d'hôpital. Si vous n'avez pas de carte d'hôpital, présentez-vous 15 minutes avant l'heure de votre rendez-vous au guichet n° 4 de la clinique externe pour l'obtenir.
- Vous devez uriner avant l'examen et prendre un ou deux analgésiques une heure avant l'examen.
- Prévoyez une serviette hygiénique pour la fin de l'examen.
- Vous pouvez être accompagné pour l'examen, mais votre accompagnateur ne pourra pas entrer dans la salle d'examen, car il y aura du rayonnement X.



- Présentez-vous en radiologie au premier étage de l'hôpital de Chicoutimi dans l'aile B. Une secrétaire vous accueillera.
- Une technologue en imagerie médicale assistera le radiologiste durant toute la procédure, elle vous apportera tout le soutien nécessaire, au besoin.
- Le radiologiste vous expliquera l'examen, puis la technologue vous demandera de vous allonger sur le dos en position gynécologique.
- On procédera à la désinfection de la zone vaginale. La procédure est faite de manière stérile, il est important de ne rien toucher.
- Le médecin installera tout d'abord un spéculum puis introduira un petit cathéter à l'entrée du col de l'utérus (cette étape peut être désagréable, mais elle ne dure que quelques instants).
- Le produit de contraste sera injecté lentement et au même moment, le radiologiste vérifiera la progression du liquide en fluoroscopie.
- Plusieurs images seront réalisées dans différentes positions.
- Si vous avez des questions, n'hésitez pas à en parler au médecin ou à la technologue.

Une fois l'examen terminé

- Le cathéter dans l'utérus ainsi que le spéculum seront retirés.
- L'injection du produit de contraste peut être responsable de douleurs similaires à celles de vos règles. Ceci sera normal et passager.
- Vous pourrez prendre de la médication (ex. : Advil ou Tylenol) pour soulager les crampes s'il y a lieu selon l'heure de votre dernière dose.
- Pendant les premières 48 h, un écoulement clair dû à l'iode ou de légères pertes sanguines pourront survenir. Ceci sera normal et passager.
- Vous pourrez reprendre vos activités normales.
- Les résultats seront interprétés par un radiologiste et acheminés à votre médecin.

Communiquez avec votre médecin ou consultez à l'urgence si votre douleur augmente malgré la prise de calmants, s'il y a un saignement important ou encore si vous faites de la fièvre (38 °C) pendant 24 heures.

Questions / notes :			

FI-DSP-Hysterosalpingographie03-24.pdf | Une collaboration de la Direction des services professionnels et de la Direction adjointe des communications et des affaires publiques du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux (CIUSSS) du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Toute modification est interdite sans autorisation. La reproduction du document tel quel est permise. ©Gouvernement du Québec, 2024

